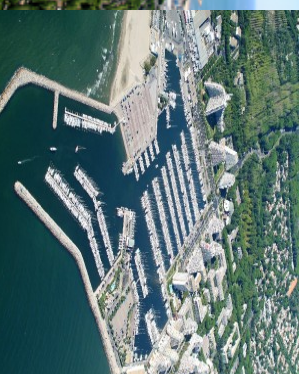


plu

Département de l'Hérault > Ville de **La Grande Motte**
Elaboration du **Plan Local d'Urbanisme**



IV-2 Fiches de lot
PLU approuvé par DCM du 23 mars 2017

**Terres Neuves**
Analyse et Valorisation des Territoires

Lebunetel
Architectes - Urbanistes

 **egis**

DATE : Mars 1966

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 2

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 A

SUPERFICIE	3 133 m ²	"LE CONCORDE"		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement			
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
	En Rdc, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
NOMBRE D'ETAGE	R+2 (<i>bât. Bas</i>) - R+8 (<i>bât. Haut</i>)			
GABARITS	Type 2 (<i>coupe N-S</i>) et 2 bis et (<i>coupe E-O</i>)			
PARKINGS	42 emplacements sous dalle-jardin obligatoire			
TERRASSES	Obligatoires			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires dans cour - Jardin intérieur			
SERVITUDES PARTICULIERES	Passages Piétons - Mitoyenneté avec lots 1 & 3 - Niveau dalle : jardin sur parking			
SALLIES AUTORISEES	30 % Rdc sur pilotis - la fermeture des coursives est strictement interdite			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	Néant			
FACADE SUR VOIES		MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE SUR COUR		Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC
		Idem	Loggias ou balcons	Stores : VERT ou ROUGE
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public				

DATE : Octobre 1965

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 3

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	3 374 m ²	"L'ACAPULLCO"		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement			
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
	En Rdc, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
NOMBRE D'ETAGE	R+2 (<i>bât. Bas</i>) - R+8 (<i>bât. Haut</i>)			
GABARITS S'VOIES	Type 2 et 2 bis (<i>coupe N-S</i>) et (<i>coupe E-O</i>)			
PARKINGS	61 voitures sous dalle-jardins obligatoires			
TERRASSES	Obligatoires			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Cours Jardins Intérieurs			
SERVITUDES PARTICULIERES	Passage Piétons - Niveau de dalle Jardin obligatoire - Miloyens avec lot 3 et dalle piétons promenade plage			
SALLIES AUTORISEES	30 % Rdc sur pilotis - la fermeture des coursives est strictement interdite			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	Néant			
FACADE SUR VOIES		MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE SUR COUR		Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC
		Idem	Loggias ou balcons	Stores : ROUGE ou VERT

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Mars 1967

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 4

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	4 074 m ²	"LE JEAN BART"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement - Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique En Rdc, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle & équipements d'intérêt collectif et services publics : locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE			
NOMBRE D'ETAGE	R+2 - R+3 (bât. Bas) - R+8 (bât. Haut)		
GABARITS S/VOIES	Type 2 et 2 bis (coupe N-S) et (coupe E-O)		
PARKINGS	83 voitures sous dalle-jardin		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Jardins intérieurs		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen au lot n° 1 - Passage Piétons - Niveau de dalle : jardin obligatoire		
SALLIES AUTORISEES	30 % Rdc sur pilotis - la fermeture des coursives est strictement interdite		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	Néant		
FACADE SUR VOIES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE SUR COUR	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC
	Idem	Loggias ou balcons	Stores : ROUGE ou VERT ou ORANGE

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Janvier 1970

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 5

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	4 753 m ²	"Hôtel MERCURE"	
CATEGORIE			
DESTINATION	Commerce et activités de service : restauration, hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Indicative		
NOMBRE D'ETAGE	R+10 (<i>bât. Haut</i>)		
GABARITS S/VOIES	Particulier		
PARKINGS	50		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Jardins 30 %		
SERVITUDES PARTICULIERES	Néant		
SALLIES AUTORISEES	Néant		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE SUR VOIES	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010 *	Loggias ou balcons	BLANC
FACADE SUR COUR	Idem	Loggias ou balcons	Stores : ROUGE ou VERT
PRECONISATIONS	* la fresque d'origine d'Albert Marchais ou une nouvelle fresque sera réalisée à l'occasion de chaque ravalement de façades		

DATE : Mars 1966

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 7

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	6 408 m ²	"LE CLUB"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
	En Rdc, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 - R+3 (bât. Bas) - R+8 (bât. Haut)		
GABARITS S/VOIES	Type 1 et 1 bis et Type 3 (coupe N-S) Type 1 et 1 bis (coupe E-O)		
PARKINGS	129 voitures		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Jardins intérieurs - 35 %		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen avec lot n° 8 - Servitude de Passage Piétons E.O. - 30 % Rdc sur pilotis		
	la fermeture des coursives est strictement interdite		
SALLIES AUTORISEES	Néant		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADE SUR VOIES	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC - Stores : VERT ou
FACADE SUR COUR	Idem	Loggias ou balcons	ROUGE ou RAYES GRIS ET BLANC
	Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public		

DATE : Juillet 1970

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 8

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	6 136 m ²	"L'AMIRAL"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique En Rdc, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 - R+3 (bât. Bas) - R+8 (bât. Haut)		
GABARITS S/VOIES	Type 1 et 1 bis et Type 3 (coupe N-S) et (coupe E-O)		
PARKINGS	1 voiture par appartement		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Jardins intérieurs : 35 % minimum		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen avec lot n° 7 - lot n° 9 - lot n° 10 - 30 % Rdc sur pilotis		
SALLIES AUTORISEES	la fermeture des coursives est strictement interdite		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	Néant		
FAÇADE SUR VOIES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FAÇADE SUR COUR	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC - Stores : ROUGE ou VERT ou ORANGE ou CREME
	Idem	Loggias ou balcons	
	Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public		

DATE : Février 1968

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 11

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	3 344 m ²	"LES PALAIS MAYAS"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique En Rdc, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+3 (bât. Bas) - R+8 (bât. Haut)		
GABARITS S/VOIES	Type 1 et 1 bis et Type 3 (coupe N-S) - Type 3 (coupe E-O)		
PARKINGS	95 voitures		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	30 % en jardins intérieurs		
SERVITUDES PARTICULIERES	Passage Piétons (à l'ouest et sud du lot) Mitoyen aux lots n° 12b - lot n° 13 et n° 10		
SALLIES AUTORISEES	30 % Rdc sur pilotis - la fermeture des coursives est strictement interdite		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	Néant		
FACADE SUR VOIES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE SUR COUR	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC - Stores : BLEU ou GREGE
	Idem	Loggias ou balcons	ou RAYES BLANC ET MARRON

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Juillet 1970

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 13

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	1 365 m ²	"ALBATROS"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique En Rdc, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 - R+3 (bât. Bas)		
GABARITS S/VOIES	Type 1 (coupe N-S) - Types 1 et 3 (coupe E-O)		
PARKINGS	1 voiture par appartement		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE			
SERVITUDES PARTICULIERES	Passage Voitures et Piétons à Rdc - Milieu aux lots n° 11 et 14		
SALLIES AUTORISEES	40 % Rdc sur pilotis - la fermeture des coursives est strictement interdite		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	Loggias		
FACADE SUR VOIES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE SUR COUR	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias ou balcons	BLANC
	Idem	Loggias ou balcons	Stores : BLEU ou GREGE

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Mars 1966

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 15

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCH

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	240 m ²	"Week-End"		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement			
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
NOMBRE D'ETAGE	R+3 (bât. Bas)			
GABARITS S/VOIES	Type 3 (coupe N-S) et (coupe E-O)			
PARKINGS	9 voitures sur parking voisin			
TERRASSES	Obligatoires			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Néant			
SERVITUDES PARTICULIERES	Passage piétons à RdC - 30 % sur pilotis - Mitoyen aux lots n° 14 et n° 16			
	la fermeture des coursives est strictement interdite			
SALLIES AUTORISEES	Balcons			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES		MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE SUR VOIES		Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias ou balcons	BLANC
FACADE SUR COUR		Idem	Loggias ou balcons	Stores : BLEU ou GREGE

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Août 1967

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 16

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	2 736 m ²	"L'IMPERIAL"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
	En Rdc, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 (<i>bât. Bas</i>) - R+8 (<i>bât. Haut</i>)		
GABARITS S/VOIES	Type 1 et 1 bis (<i>coupe N-S</i>) et (<i>coupe E-O</i>)		
PARKINGS	60 voitures		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	30 % en Jardins intérieurs		
SERVITUDES PARTICULIERES	30 % Rdc sur pilotis - Mitoyen avec lots n° 15 et n° 17		
SALLIES AUTORISEES	la fermeture des coursives est strictement interdite		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	Néant		
FACADE SUR VOIES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE SUR COUR	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC
	Idem	Loggias, terrasses ou balcons	Stores : BLEU ou GREGE
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : Mars 1966

STATION PRIORITAIRE **LOT n° 17 a**
LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE **plan masse n° : Gm 38 a**

SUPERFICIE	2 976 m ²	"LE REYMAR"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement En Rdc, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 - R (<i>bât. Bas</i>) - R+9 (<i>bât. Haut</i>)		
GABARITS S/VOIES	Type 1 et 1 bis (<i>coupe N-S</i>) et (<i>coupe E-O</i>)		
PARKINGS	44 voitures		
TERRASSES	Obligatoires sauf pour constructions à Rdc		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	30 % en Jardins		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyenneté avec lot n° 17b - Passage Piétons N-S (<i>entre Placette et Plage</i>)		
SALLIES AUTORISEES	30 % Rdc sur pilotis - la fermeture des coursives est strictement interdite à Rdc		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE SUR VOIES	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Logglas	BLANC
FACADE SUR COUR	Idem	Logglas	Stores : BLEU ou GREGE
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : Mars 1966

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 17 b

LA GRANDE MOTTE - 1^{ère} TRANCHE plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	1 056 m ²	"Commerces REYMAR"	
	A		
CATEGORIE			
	Commerce et activités de service : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
DESTINATION			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE			
	Indicative		
NOMBRE D'ETAGE			
	R (h = 3m max.) (bât. Bas)		
GABARITS S/VOIES			
	Particulier		
PARKINGS			
	2 voitures par commerce		
TERRASSES			
	Pas d'obligation		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE			
	Patios et Jardins à prévoir en fonction des plans		
SERVITUDES PARTICULIERES			
	Mitoyen au lot 17a		
SALLIES AUTORISEES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADES SUR VOIES			
FACADES SUR COUR			

MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	-	BLANC
Idem	-	Stores : BLEU ou GREGE

Le nom de l'immeuble doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Mars 1966

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 18

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	1500 m ²	"CASINO	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement		
	En Rdc uniquement : logement, artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Indicative - le bâtiment peut être implanté sur une bande de 9 m autour du lot n°18		
NOMBRE D'ETAGE	R+1 - R+2 partiel et 10,50 maximum		
GABARITS S/VOIES	Particulier		
PARKINGS			
TERRASSES	pas d'obligation		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE			
SERVITUDES PARTICULIERES	Raccordement à la dalle promenade de Front de Mer		
SALLIES AUTORISEES	Pas de servitude de mixité sociale sur ce lot		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADES SUR VOIES			
FACADES SUR COUR			
	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	-	BLANC
	Idem	-	BLANC

Le nom de l'immeuble doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Mars 1966

STATION PRIORITAIRE **LOT n° 18 a**
LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE **plan masse n° : Gm 38 a**

SUPERFICIE	1073 m ²	"EPI-STORE"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Commerce et activités de service : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Indicative		
NOMBRE D'ETAGE	R (h = 3 m maxi) (<i>bât. Bas</i>)		
GABARITS S/VOIES	Particulier		
PARKINGS			
TERRASSES	Pas d'obligation		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Patis ou Jardins à réserver en fonction de plans		
SERVITUDES PARTICULIERES	Passage Piétons N-S - Composer avec dalle promenade publique		
SALLIES AUTORISEES	Mitoyen avec lot n° 19		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADES SUR VOIES			
FACADES SUR COUR			
	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	-	BLANC
	Idem	-	Stores : ROUGE ou VERT

Le nom de l'immeuble doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Mars 1966

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 18 b

LA GRANDE MOTTE - 1^{ère} TRANCHE

Ian masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	1022 m ²	"EPI-SHOP"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Commerce et activités de service : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Indicative		
NOMBRE D'ETAGE	R (h = 3 m maxi) (bât. Bas)		
GABARITS S/VOIES	Particulier		
PARKINGS			
TERRASSES	Pas d'obligation		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Patios et Jardins à réserver		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen avec lot n° 19a		
SALLIES AUTORISEES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR VOIES	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	-	BLANC
FACADES SUR COUR	Idem	-	Stores : ROUGE ou VERT

Le nom de l'immeuble doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Janvier 1979

STATION PRIORITAIRE **LOT n° 18 c**
LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE **plan masse n° : Gm 38 a**

SUPERFICIE	2 720 m ²	"LE FORUM"		
CATEGORIE	B			
DESTINATION	Commerce et activités de service : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle			
NOMBRE DE LITS AUTORISES				
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Indicative			
NOMBRE D'ETAGE	RdC - Hauteurs maximales 3m et 4m (<i>partiel</i>) au dessus du sol			
GABARITS S/VOIES	Particulier			
PARKINGS				
TERRASSES	Obligatoires (<i>Y compris coloration du revêtement</i>)			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Parking planté de hautes tiges - EV obligatoires des espaces libres			
SERVITUDES PARTICULIERES	Alignement obligatoire sur le Quai du Port			
	la fermeture des coursives est strictement interdite			
SALLIES AUTORISEES	Galeries et Portiques Publics			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS	
FACADES SUR VOIES	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Portiques en alignement	BLANC	
FACADES SUR QUAI	Idem	Idem	BLANC	

Le nom de l'immeuble doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Mars 1966

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 19

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	3 218 m ²	"LE LANGUEDOC"		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement			
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
	En partie Sud en Rdc uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
NOMBRE D'ETAGE	R+3 - R(<i>partie commerce</i>) (<i>bât. Bas</i>) et R+8 (<i>bât. Haut</i>)			
GABARITS S/VOIES	Type 1 et 1bis (<i>coupe N-S</i>) et Type 1 (<i>Coupe E-O</i>)			
PARKINGS				
TERRASSES	Obligatoire			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	30 % en Jardins			
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen aux lots n° 20 et 18a - Passage Piétons N-S et E-O - Passage voitures E-O			
SALLIES AUTORISEES	30 % Rdc sur pilotis - la fermeture des coursives est strictement interdite			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES				
FACADES SUR VOIES				
FACADES SUR COUR				
		MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
		Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias ou balcons	BLANC - Stores : VERT ou ROUGE
		Idem	Idem	ou RAYES ORANGE ET MARRON
		Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public		

DATE : Janvier 1970

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 19 a

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	2 461 m ²	"LE NEPTUNE"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Commerce et activités de service : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Indicative		
NOMBRE D'ETAGE	RdC (h = 3 m) (<i>bât. Bas</i>)		
GABARITS S/VOIES	Particulier		
PARKINGS			
TERRASSES	Pas d'obligation		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Patios et Jardins à réserver		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen au lot 18b - Cours de service		
SALLIES AUTORISEES	Néant		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR VOIES	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Etude Particulière	BLANC
FACADES SUR COUR	Idem	Idem	BLANC

Le nom de l'immeuble doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Août 1967

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 21

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	6 184 m ²	"LE GRAND PAVOIS"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement Commerce et activités de service, en RdC, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 - R+3 (<i>bât. Bas</i>) - R+8 (<i>bât. Haut</i>)		
GABARITS S/VOIES	Type 1 et 1 bis (<i>coupe N-S</i>) Type 1 et 1 bis et Type 3 (<i>coupe E-O</i>)		
PARKINGS	109 voitures		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	35 % en jardins intérieurs		
SERVITUDES PARTICULIERES	30 % du RdC sur pilotis la fermeture des coursives est strictement interdite		
SALLIES AUTORISEES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADES SUR VOIES			
FACADES SUR COUR			
	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC
	Idem	Loggias ou balcons	Stores : ROUGE ou VERT ou BLEU

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Mars 1967

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 22

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	4 427 m ²	"LE PROVENCE" (delta-fenestrelle)	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement Commerce et activités de service, en RdC, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 (<i>bât. Bas</i>) - R+8 (<i>bât. Haut</i>)		
GABARITS S/VOIES	Type 1 et 1 bis (<i>coupe N-S</i>) et (<i>coupe E-O</i>)		
PARKINGS	76 voitures		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	35 % en jardins		
SERVITUDES PARTICULIERES	30 % du RdC sur pilotis - Mitoyen au lot n° 23		
SALLIES AUTORISEES	la fermeture des coursives est strictement interdite		
	Néant		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADES SUR VOIES			
FACADES SUR COUR			
	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC
	Idem	Idem	Stores : ROUGE ou VERT

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Mars 1967

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 23

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	4 394 m ²	"LE PROVENCE" (Amazone, Baccara, Corvette)		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement			
	Commerce et activités de service, en RdC, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
NOMBRE D'ETAGE	R+2 - R+3 (<i>bât. Bas</i>) - R+8 (<i>bât. Haut</i>)			
GABARITS S/VOIES	Type 1 et 1 bis et Type 3 (<i>coupe N-S</i>) Type 1 (<i>coupe E-O</i>)			
PARKINGS	77 voitures			
TERRASSES	Obligatoires			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	40 % en jardins intérieurs			
SERVITUDES PARTICULIERES	30 % du RdC sur pilotis - Mitoyen au lot n° 22			
	la fermeture des coursives est strictement interdite			
SALLIES AUTORISEES	Néant			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES				
FACADES SUR VOIES				
FACADES SUR COUR				
		MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
		Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC
		Idem	Loggias ou balcons	Stores : BLEU ou ROUGE ou VERT

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Mai 1974

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 25

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	5 813 m ²	"LE MAGELLAN I"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Indicative		
NOMBRE D'ETAGE	R+3 (<i>bât. Bas</i>)		
GABARITS S/VOIES	Type 1 et Type 3 (<i>coupe N-S</i>) Type 1 (<i>coupe E-O</i>)		
PARKINGS	1 voiture par appartement		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	40 % en jardins		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyenneté avec lot n° 26		
SALLIES AUTORISEES	Néant		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR VOIES	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC
FACADES SUR COUR	Idem	Loggias ou balcons	Stores : VERT ou ROUGE

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Mai 1974

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 26

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	5 448 m ²	"LE MAGELLAN II"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Indicative		
NOMBRE D'ETAGE	R+3 (<i>bât. Bas</i>)		
GABARITS S/VOIES	Type 1 et Type 3 (<i>coupe N-S</i>) Type 1 (<i>coupe E-O</i>)		
PARKINGS	1 voiture par appartement		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	40 % en jardins		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyenneté avec lot n° 25		
SALLIES AUTORISEES	Néant		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR VOIES	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC
FACADES SUR COUR	Idem	Loggias ou balcons	Stores : VERT ou ROUGE

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : 1er Octobre 1979

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 27

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE plan masse n° : Gm 38 A modifié

SUPERFICIE	4 184 m ²	"LE CLOS DE L'EGLISE"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+3 (bât. Bas)		
GABARITS S/VOIES	Type 2 - hauteur portée à 12,00m (coupe N-S) et (coupe E-O)		
PARKINGS	1 voiture par logement ou par chambre d'hôtel		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	30 % de la surface du terrain		
SERVITUDES PARTICULIERES	Néant		
SALLIES AUTORISEES	Néant		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR VOIES	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias	BLANC
FACADES SUR COUR	Idem	Loggias ou balcons	Stores : ROUGE ou VERT

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : 1er Octobre 1979

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 28

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE plan masse n° : Gm 38 A modifié

SUPERFICIE	1 536 m ²	"Hôtel LES RIVES BLEUES"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+3 (bât. Bas)		
GABARITS S/VOIES	Type 2 - hauteur portée à 12,00m (coupe N-S) et (coupe E-O)		
PARKINGS	1 voiture par logement ou par chambre d'hôtel		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	30 % de la surface du terrain		
SERVITUDES PARTICULIERES	Néant		
SALLIES AUTORISEES	Néant		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR VOIES	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias au Sud	BLANC
FACADES SUR COUR	Idem	Loggias ou balcons au Nord	Stores : ROUGE ou VERT

Le nom de l'hôtel doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Septembre 1967

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 29

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 A

SUPERFICIE	2 694 m ²	"LE CORMORAN"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+4 (<i>bât. Bas</i>)		
GABARITS S/VOIES	Type 3 (<i>coupe N-S</i>) et (<i>coupe E-O</i>)		
PARKINGS	55 voitures		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	50 % en jardins		
SERVITUDES PARTICULIERES	Néant		
SALLIES AUTORISEES	Néant		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR VOIES	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC
FACADES SUR COUR	Idem	Loggias ou balcons	Stores : ROUGE ou VERT

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Juillet 1970

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 30

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE plan masse n° : Gm 38 A

SUPERFICIE	9 514 m ²	"LE CAPRICORNE"	
CATEGORIE	B		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Indicative		
NOMBRE D'ETAGE	R+3 (bât. Bas)		
GABARITS S/VOIES	Type Particulier (coupe N-S) et (coupe E-O)		
PARKINGS	1 voiture par appartement		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	30 % en jardins		
SERVITUDES PARTICULIERES	Néant		
SALLIES AUTORISEES	Néant		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR VOIES	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Logglas	BLANC
FACADES SUR COUR	Idem	-	Stores : VERT ou ROUGE

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Mars 1966

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 38

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	3 960 m ²	"LE PONANT"	
CATEGORIE	B		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Indicative sauf mitoyenneté avec lot n° 37		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 (<i>bât. Bas</i>) - R+8 (<i>bât. Haut</i>)		
GABARITS S/VOIES	Type 1 et 1 bis (<i>coupe N-S</i>) Type 1 (<i>coupe E-O</i>)		
PARKINGS	51 voitures		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	50 % en jardins intérieurs ou extérieurs		
SERVITUDES PARTICULIERES	30 % RdC sur pilotis - Mitoyen avec lot n° 37		
SALLIES AUTORISEES	la fermeture des coursives est strictement interdite		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	Balcons		
FACADES SUR VOIES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR COUR	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias ou balcons	BLANC - Stores : BLEU ou GREGE ou RAYES ORANGE & MARRON
	Idem	Idem	

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Mars 1966

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 39

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	5 678 m ²	"ANTINEA II"	
CATEGORIE	B		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Indicative sauf mitoyenneté avec lot n° 40		
NOMBRE D'ETAGE	R+3 (<i>bât. Bas</i>)		
GABARITS S/VOIES	Type 3 (<i>coupe N-S</i>) et (<i>coupe E-O</i>)		
PARKINGS	51 voitures		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	50 % en jardins		
SERVITUDES PARTICULIERES	30 % RdC sur pilotis - Mitoyen au lot n° 40		
SALLIES AUTORISEES	la fermeture des coursives est strictement interdite		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	Balcons		
FACADES SUR VOIES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR COUR	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias ou balcons	BLANC
	Idem	Idem	Stores : BLEU ou GREGE

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Mars 1966

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 40

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	6 240 m ²	"ANTINEA I"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
	En Rdc, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 - R+3 (<i>bât. Bas</i>) - R+8 (<i>bât. Haut</i>)		
GABARITS S/VOIES	Type 1 et 1 bis (<i>coupe N-S</i>) Type 1 et 3 (<i>coupe E-O</i>)		
PARKINGS	100 voitures		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	40 % en jardins intérieurs ou extérieurs		
SERVITUDES PARTICULIERES	30 % Rdc sur pilotis - Milieu aux lots n° 37 et 39		
SALLIES AUTORISEES	la fermeture des coursives est strictement interdite		
	Balcons		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR VOIES	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC
FACADES SUR COUR	Idem	Loggias ou balcons	Stores : BLEU ou GREGE
	Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public		

DATE : Mars 1967

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 41

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	1 664 m ²	"LE BEAULIEU"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
	En Rdc, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+3 (<i>bâtiment Bas</i>)		
GABARITS S/VOIES	Type 3 (<i>coupe N-S</i>) et (<i>coupe E-O</i>)		
PARKINGS	29 voitures		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	30 % en jardins		
SERVITUDES PARTICULIERES	30 % du Rdc sur pilotis - Mitoyen aux lots n° 41 bis et 43		
SALLIES AUTORISEES	la fermeture des coursives est strictement interdite		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	Néant		
FACADES SUR VOIES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR COUR	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC - Stores : BLEU ou
	Idem	Loggias ou balcons	GREGE ou RAYES BLEU ET BLANC

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Mars 1967

STATION PRIORITAIRE **LOT n° 41 bis**
LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE **plan masse n° : Gm 38 a**

SUPERFICIE	2 496 m ²	"LE BABYLONE"		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement			
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
	En Rdc, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
NOMBRE D'ETAGE	R+8 (<i>bât. Haut</i>)			
GABARITS S/VOIES	Type 1 bis et Type 3 (<i>coupe N-S</i>) et (<i>coupe E-O</i>)			
PARKINGS	32 voitures			
TERRASSES	Obligatoire			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	40 % en jardins			
SERVITUDES PARTICULIERES	30 % du Rdc sur pilotis - Mitoyen au lot n° 41			
	la fermeture des coursives est strictement interdite			
SALLIES AUTORISEES	Néant			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES				
FACADES SUR VOIES				
FACADES SUR COUR				
		MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
		Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias	BLANC
		Idem	Loggias ou balcons	Stores : BLEU ou GREGE ou ORANGE

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Mai 1974

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 43a

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	4 491 m ²	"Isis"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
	En Rdc, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 -R+3 (bât. Bas) - R+8 (bât. Haut)		
GABARITS S/VOIES	Type 1 et Type 3 (coupe N-S) Type 1 et Type 1 bis (coupe E-O)		
PARKINGS	1 voiture par appartement		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	30 % en jardins intérieurs et extérieurs		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mittoyen aux lots n° 41 et 43b - Accès voitures au lot par voie 308 - Servitudes de passages publics, un passage piétons contre mitoyen lot 41		
SALLIES AUTORISEES	30% RDC sur pilotis - la fermeture des coursives est strictement interdite		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	Néant		
FACADES SUR VOIES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR COUR	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC
	Idem	Loggias ou balcons	Stores : BLEU ou GREGE
	Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public		

DATE : Décembre 1970

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 43b

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	3 131 m ²	"LE STERNE"		
CATEGORIE	B			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Indicative			
NOMBRE D'ETAGE	R+2 -R+3 (<i>bâtiment Bas</i>)			
GABARITS S/VOIES	Type 1 et Type 3 (<i>coupe N-S</i>) et (<i>coupe E-O</i>)			
PARKINGS	1 voiture par appartement			
TERRASSES	Obligatoires			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	30 % en jardins intérieurs et extérieurs - Mitoyen au lot n° 43a			
SERVITUDES PARTICULIERES	la fermeture des coursives est strictement interdite			
SALLIES AUTORISEES	Néant			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES		MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR VOIES		Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC
FACADES SUR COUR		Idem	Loggias ou balcons	Stores : BLEU ou ROUGE

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Mars 1967

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 45

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	1 212 m ²	"LES ARGONAUTE 1"		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement			
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
	En Rdc, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
NOMBRE D'ETAGE	R+3 (<i>bâtiment Bas</i>)			
GABARITS S/VOIES	Type 3 (<i>coupe N-S</i>) et (<i>coupe E-O</i>)			
PARKINGS	14 voitures			
TERRASSES	Obligatoires			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	50 % en jardins			
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen aux lots n° 43a et 47 - Passages Piétons - 30 % du Rdc sur pilotis			
	la fermeture des coursives est strictement interdite			
SALLIES AUTORISEES	Balcons			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES		MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR VOIES		Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias ou balcons	C - Stores : BLEU ou
FACADES SUR COUR		Idem	Loggias ou balcons	GREGE ou RAYES BLEU ET BLANC

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Mars 1966

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 46

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	3 075 m ²	"LES TROIS MATS"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Indicative		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 - R+3 (bâtiment Bas)		
GABARITS S/VOIES	Type 1 et Type 3 (coupe N-S) et (coupe E-O)		
PARKINGS	21 voitures		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	50 % en jardins - 30 % du RdC sur pilotis		
SERVITUDES PARTICULIERES	la fermeture des coursives est strictement interdite		
SALLIES AUTORISEES	Balcons		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR VOIES	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias ou balcons	BLANC
FACADES SUR COUR	Idem	Loggias ou balcons	Stores - BLEU ou GREGE
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : Mars 1967

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 47

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	4 357 m ²	"LES ARGONAUTES"		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement			
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
	En Rdc, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
NOMBRE D'ETAGE	R+2 - R+3 (bât. Bas) - R+7 - R+10 (bât. Haut)			
GABARITS S'VOIES	Type 1 et Type 1 bis (Particulier pour R+10) (coupe N-S) Type 1 et Type 3 (coupe E-O)			
PARKINGS	85 voitures			
TERRASSES	Obligatoires			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	35 % en jardins			
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen aux lots n° 45 et 48 - Passage Voitures et Piétons			
	30 % du Rdc sur pilotis - la fermeture des coursives est strictement interdite			
SALLIES AUTORISEES	Néant			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES				
FACADES SUR VOIES				
FACADES SUR COUR				
		MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
		Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC - Stores - BLEU ou
		Idem	Loggias ou balcons	GREGE ou RAYES BLEU ET BLANC
		Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public		

DATE : Mars 1966

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 49

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	7 819 m ²	"LE SAINT CLAIR"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement Commerce et activités de service, en RdC, en partie Sud uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire (sauf pour commerce en zone Sud)		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 - R (Commerces Sud) - R+3 (bât. Bas) - R+8 (bât. Haut)		
GABARITS S/VOIES	Type 1 et Type 1 bis (coupe N-S) Type 1 (coupe E-O)		
PARKINGS	94 voitures		
TERRASSES	Obligatoires, sauf pour Commerces : Zone Sud		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	30 % en jardins - Patios à réserver dans la zone Commerçante		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen au lot n° 48 - Passage Voitures et Piétons N-S		
SALLIES AUTORISEES	30 % du RdC sur pilotis - la fermeture des coursives est strictement interdite		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADES SUR VOIES			
FACADES SUR COUR			
	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires	BLANC
	Idem	Idem	Stores - BLEU ou GREGE
	Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public		

DATE : Mars 1966 / Juin 1980

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 49a

LA GRANDE MOTTE - 1ère TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 a

SUPERFICIE	4 399 m ² "C.C. LE MERCURE" - "HOTEL ST CLAIR"		
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Commerce et activités de service : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle, hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Indicative		
NOMBRE D'ETAGE	RdC - maximum 3 m (<i>bâtiment Bas</i>)		
GABARITS S/VOIES	Type Particulier (<i>coupe N-S</i>) et (<i>coupe E-O</i>)		
PARKINGS	1 emplacement par chambre d'hôtel - 2 emplacements par commerce		
TERRASSES	Pas d'obligation		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Patios et Jardins à réserver en fonction du plan d'ensemble		
SERVITUDES PARTICULIERES	Passages Piétons - Accès des voitures par le Nord du lot		
SALLIES AUTORISEES	la fermeture des coursives est strictement interdite		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADES SUR VOIES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR COUR	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	-	BLANC
	Idem	-	Stores - BLEU ou GREGE
Le nom de l'immeuble doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : 4 Avril 1972

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 208

LA GRANDE MOTTE - 2ème TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 F

SUPERFICIE	13 935 m ²	"FIDJI"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
	En Rdc du bâtiment Est uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+9 (<i>bât. Haut</i>)		
GABARITS S/VOIES	Coupes Lot n° 208		
PARKINGS	1 place par appartement		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	suivant plan masse		
SERVITUDES PARTICULIERES	Passages Publics O-S		
SALLIES AUTORISEES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADES SUR VOIES			
FACADES SUR COUR			
	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires : 1,75 m de large	BLANC
	Idem	Idem	Stores : Bleu et Rouge orangé

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : 4 Avril 1972

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 209

LA GRANDE MOTTE - 2ème TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 F

SUPERFICIE	5 291 m ²	"L'EDEN"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
	En Rdc du bâtiment Sud uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+3 (<i>bât. Bas</i>) - R+10 (<i>bât. Haut</i>)		
GABARITS S/VOIES	Coupes Lot n° 209		
PARKINGS	160 dont partie sur lot 209 p		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	suyant plan masse		
SERVITUDES PARTICULIERES	Passage Public O-S		
SALLIES AUTORISEES	la fermeture des coursives est strictement interdite		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADES SUR VOIES			
FACADES SUR COUR			
	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires : 1,75 m de large	BLANC
	Idem	Idem	Stores : Bleu et rouge orangé
	Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public		

DATE : Avril 1978

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 209p

LA GRANDE MOTTE - 2ème TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 F

SUPERFICIE	5 422 m ²	"Parking EDEN"	
CATEGORIE	-		
DESTINATION	Stationnement des véhicules du lot 209 et accès véhicules à ce même lot		
	-		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	-		
NOMBRE D'ETAGE	Néant		
GABARITS S/VOIES	-		
PARKINGS	Ensemble du terrain		
TERRASSES	-		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Conservation ou restitution des plantations existantes		
SERVITUDES PARTICULIERES	Accès véhicules par la rive Nord du Terrain, servitude de passage véhicule pour desserte lot 209		
SALLIES AUTORISEES	Néant		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES SUR VOIES	-	-	-
FACADES SUR COUR	-	-	-

DATE : 4 Avril 1972

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 210

LA GRANDE MOTTE - 2ème TRANCHE

plan masse n° : Gm 38 F

SUPERFICIE	22 613 m ²	"GRANDE PYRAMIDE"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 (<i>bât. Bas</i>) - R+16 (<i>bât. Haut</i>)		
GABARITS S/VOIES	Coupes Lot n° 210		
PARKINGS	340 voitures		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	suivant plan masse		
SERVITUDES PARTICULIERES	Passages Publics		
SALLIES AUTORISEES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADES SUR VOIES			
FACADES SUR COUR			
MATIERES	ORGANISATION	COULEURS	
Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias obligatoires : m de large	1,75	BLANC - Stores : bleu ou Rouge orangé ou Vert
Idem	Idem		

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 301

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM p 132B et GM

SUPERFICIE	10 306 m ²	"PARADIS DU SOLEIL"		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement			
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
NOMBRE D'ETAGE	Collectif : Suivant Gabarit XI6 ; Villas : RdC			
GABARITS	XI6 pour le collectif et XIII1 pour les villas			
PARKINGS	1 voiture par logement, par chambre ou par villas, dont une partie sous bâtiment			
TERRASSES	Obligatoires			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot			
SERVITUDES PARTICULIERES	Porte d'entrée publique entre lot n° 301 et 302 - Alignement sur Domaine Public			
	pour les villas et architecture ordonnancée imposée suivant Type XIII1			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS	
FACADES ARRIERE	Enduit COLORE	Résille	VIOLET suivant palette imposée	
FACADES COTE MER	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type α	BLANC	
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public				

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 301 bis

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT plan masse n° : GM p 132B et GM

SUPERFICIE	3 002 m ²	"BOUTIQUES DU COUCHANT"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Commerce et activités de service : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R et R+1 à répartir par fraction sur la 1/2 longueur du bâtiment		
GABARITS	XIII1 et XIII2		
PARKINGS	1 voiture par commerce		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE			
SERVITUDES PARTICULIERES	Passage de passage Piétons EST-OUEST - Réseaux Publics (Traversée en limite Nord du lot)		
	Alignement sur Domaine Public - Servitude architecturale suivant Gabarit XIII1 ou 2		
	la fermeture des coursives est strictement interdite		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC
FACADES COTE PASSAGE PUBLIC	Idem	Suivant Gabarit XIII1 et XIII2	BLANC

Le nom de l'immeuble doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 302

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM p 132B et GM

SUPERFICIE	7 908 m ²	"RESIDENCE DU SOLEIL"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	Collectif : Suivant Gabarit XI6 ; Villas : RdC		
GABARITS	XI6 pour le Collectif et XIII1 pour les Villas		
PARKINGS	1 voiture par logement, Chambre ou Villas, dont une partie sous bâtiment		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon Zonage plan du Lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	Porte d'entrée publique entre lot n° 302 et 301 - Alignement sur Domaine Public		
	pour Villas et ordonnance architecturale imposée suivant Gabarit XIII1		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC
FACADES COTE MER	Idem	Type α	BLANC

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 303

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM p 132B et GM

SUPERFICIE	7 562 m ²	"CAP SUD"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	Déterminé par le Gabarit XI5		
GABARITS	XI5		
PARKINGS	1 voiture par logement, ou par Chambre, dont une partie sous bâtiment		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon Zonage prévu au plan du Lot		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC
FACADES COTE MER	Idem	Type α ou δ	BLANC

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 303 bis

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM p 132B et GM

SUPERFICIE	2 004 m ²	"ACROPOLIS"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
	artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R et R+1 suivant Gabarit XIII1 et XIII2		
GABARITS	XIII1 et XIII2		
PARKINGS	1 voiture par Chambre (en Motel), 1 voiture par Commerce ou par Logement		
TERRASSES	Obligatoire		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE			
SERVITUDES PARTICULIERES	Ordonnance architecturale imposée suivant Gabarit XIII1 et XIII2		
	Alignement sur Domaine Public		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADES ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC
FACADES COTE MER	Idem	Suivant Gabarit XIII1 et XIII2	BLANC

Le nom de l'immeuble doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 304

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM p 132 B et GM

SUPERFICIE	6 136 m ²	" LE GRAND MOTTOIS " et " LE VIKING "	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	Suivant XI 4 et XII, rez-de-chaussée pour les villas à patio		
GABARITS	XI 4 pour le collectif courbe, XII pour le collectif arrière en pain de sucre		
PARKINGS	1 voiture par logement dont une partie sous bâtiment		
TERRASSES	Obligatoires y compris villas		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyenneté lot 305		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC
FACADES COTE MER	Idem	Type ω et α ou δ sur XI 4	BLANC

Le nom des résidences doivent être indiqués sur une des façades visible du domaine public

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 305

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM p 132B et GM

SUPERFICIE	6 785 m ²	"LE BAHIA"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
NOMBRE DE LITS AUTORISES	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	5 - rez-de-chaussée pour les villas patios		
GABARITS	XI 4 pour le collectif courbe		
PARKINGS	1 voiture par logement dont une partie sous le bâtiment		
TERRASSES	obligatoire, compris villas		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	selon zone prévue sur le plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyenneté lot 304		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC
FACADE AVANT	idem	type B sur XI 4	BLANC

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 306 A

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM p 132B et GM

SUPERFICIE	10 029 m ²	"LE PARADOR"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	Collectif suivant gabarit X, villa à rez-de chaussée,		
GABARITS	X		
PARKINGS	1 voiture par logements dont une partie sous bâtiment		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zone prévue sur le plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen avec lot 306 B		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FAÇADE ARRIERE	Enduit coloré	Résille	BLEU et JAUNE suivant palette imposée
FAÇADE COTE MER	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β	BLANC
	Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public		

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 306 B

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	5 913 m ²	"ANEMONE DE MER"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	Collectif suivant gabarit XI 4		
GABARITS	XI 4		
PARKINGS	1 voiture par logement dont une partie sous bâtiment		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zone prévue sur le plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen obligatoire avec lot 306 A		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FAÇADE ARRIERE	Enduit coloré	Résille	BLANC et JAUNE suivant palette imposée
FAÇADE COTE MER	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type α ou δ	BLANC

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n°307

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	8789 m ²	"JARDINS DE LA MER"		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement			
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
NOMBRE D'ETAGE	Collectif suivant gabarit X, villas à rez-de-chaussée			
GABARITS	X			
PARKINGS	1 voiture par logement dont une partie sous bâtiment			
TERRASSES	Obligatoires			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zone prévue sur le plan du lot			
SERVITUDES PARTICULIERES	Néant			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS	
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC	
FACADE COTE MER	Idem	Type B	BLANC	

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 308 A

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	6 420 m ²	"JARDINS D'ULYSSE"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	Immeuble Sud suivant gabarit ; immeuble Nord suivant gabarit XI 4		
GABARITS	X et XI 4		
PARKINGS	1 voiture par logement, dont une partie sous bâtiment,		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zoning du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyenneté avec le lot 308 B et servitude de passage vers 308 B		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit coloré blanc RAL 9010	Enduit Résille	ROUGE sur gabarit XI 4 : JU2 BLANC sur gabarit X : JU1
FACADE COTE MER	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β côté mer Type α ou δ côté arrière	BLANC
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 308 B

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	6 997 m ²	"CALYPSO"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	collectif suivant gabarit X ; villas à rez-de-chaussée		
GABARITS	X		
PARKINGS	1 voiture par logement dont une partie obligatoire sous bâtiment		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	selon zone prévue sur le plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyenneté avec 308 A et desserte à travers le 308 A		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type β	BLANC
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 308 Bis

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	1 753 m ²	"BOUTIQUES DU COUCHANT II"	
	A		
	Commerce et activités de service : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
	Obligatoire		
	R		
	Particulier - à étudier avec l'architecte en chef		
	1 voiture par commerce, 1 voiture par logement		
	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Alignement sur domaine public		
	la fermeture des coursives est strictement interdite		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC
	Idem	Particulière	BLANC
	Le nom de l'immeuble doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public		

FACADES COTE MER

FACADE ARRIERE

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 309

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	5 832 m ²	"ROSE DES SABLES"		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement			
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
	En RdC, uniquement : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
NOMBRE D'ETAGE	Suivant gabarit X pour la moitié Est, suivant XI 3 pour la moitié Ouest			
GABARITS	X et XI 3 pour les collectifs; villas et commerces suivant XIII 1 et XIII 2			
PARKINGS	1 voiture par logement, par villa et par commerce, dont une partie sous les bâtiments			
TERRASSES	Obligatoires			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zone prévue sur plan du lot			
SERVITUDES PARTICULIERES	Alignement sur domaine public à respecter			
	la fermeture des coursives est strictement interdite			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES				
FAÇADE ARRIERE				
FAÇADE COTE MER				
		MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
		Enduit coloré	Résille	BLANC pour le bâtiment Est BLEU pour le bâtiment Ouest
		Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type α et β	BLANC
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public				

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 310 A

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	5 992 m ²	"ARENA"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	Immeuble Sud suivant gabarit X (R+3) Immeuble Nord suivant gabarit XI 4 (R+4) Rez-de-chaussée pour les villas		
GABARITS	X et XI 4		
PARKINGS	1 voiture par logement dont une partie sous bâtiment ou sous dalle		
TERRASSES	Obligatoires y compris pour les villas		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoire sur zone portée au plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyenneté avec le 310 B		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FAÇADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC
FAÇADE COTE MER	Idem	Type β pour le Bât. Sud Type α pour le Bât. Nord	BLANC

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE **LOT n° 310 B**
LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT plan masse n° : **GM 132 B et GM**

SUPERFICIE	5 535 m ²	"GRENADINES"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	Suivant gabarit X pour le Bât.Sud (R+3) Suivant gabarit XI 4 pour le Bât.Nord (R+4) Villas à Rez-de chaussée		
GABARITS	X et XI 4		
PARKINGS	1 voiture par logement dont une partie sous bâtiment et sous dalle		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zoning du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyenneté abec le lot 310 A		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FAÇADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC
FAÇADE COTE MER	Idem	Type β pour le Bât. Sud Type α pour le Bât. Nord	ROUGE
	Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public		

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 310 BIS

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	2 791 m ²	"IPANEMA"		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement			
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
NOMBRE D'ETAGE	Suivant gabarit XI 3 R+4 villas à Rez-de-chaussée			
GABARITS	XI 3			
PARKINGS	1 voiture par logement dont une partie sous bâtiment et sous dalle			
TERRASSES	Obligatoires			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Sur dalle			
SERVITUDES PARTICULIERES				
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS	
FACADE ARRIERE	Enduit coloré	Résille	JAUNE suivant palette imposée	
FACADE COTE MER	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type α	BLANC	
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public				

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 311 A

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	6 769 m ²	"LES MARINES DE HAUTE PLAGE"		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement			
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
NOMBRE D'ETAGE	Collectif suivant gabarit XII, R+8 villas à Rez-de-chaussée			
GABARITS	XII			
PARKINGS	1 voiture par logement dont une partie sous immeuble			
TERRASSES	Obligatoires			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot			
SERVITUDES PARTICULIERES				
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS	
FACADE ARRIERE	Enduit coloré Bât.Est	Résille	VERT selon palette imposée	
FACADE COTE MER	Enduit blanc RAL 9010 Bât.Ouest	Type w	BLANC	
	Enduit blanc			

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 311 B

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	6 248 m ²	"ULYSSE PLAGE 2"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
	Suivant gabarit XI 5 Bis pour le collectif		
	R+5 pour le Bat.Sud		
	R+6 pour la branche Nord		
	Rez-de-Chaussée pour les villas		
NOMBRE D'ETAGE			
GABARITS	XI 5 Bis		
PARKINGS	1 voiture par logement, par chambre et par villa dont une partie sous bâtiment		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FAÇADE ARRIERE	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC
FAÇADE COTE MER	Idem	Type α ou δ	BLANC

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 312 A

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	5 213 m ²	"BELLES PLAGES"		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
NOMBRE D'ETAGE	Bât.Sud suivant gabarit X (R+3) Bât.Nord gabarit XI 4 (R+4)			
GABARITS	XI 3 et XI 4			
PARKINGS	1 voiture par logement et par chambre dont une partie sous bâtiment			
TERRASSES	Obligatoires			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot			
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyenneté avec le lot 312 B			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS	
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC	
FACADE COTE MER	Idem	Type β pour le Bât. Sud Type α pour le Bât. Nord	BLANC	
	Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 312 B

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	5 615 m ²	"LES DUNES"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	Suivant gabarit XI 3 pour Bât.Sud (R+3) Suivant gabarit XI 4 pour Bât.Nord (R+4)		
GABARITS	XI 3 et XI 4		
PARKINGS	1 voiture par logement et par chambre dont une partie sous bâtiment		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyenneté avec le lot 312 A		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADE ARRIERE	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE COTE MER	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC
	Idem	Type α ou δ	BLANC
	Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public		

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 313

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	6 773 m ² environ	"ULYSSE PLAGE 1"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	Collectif suivant gabarit XI 5 Bis R+5 pour le Bat.Sud R+6 pour la branche Nord Rez-de Chaussée pour les villas		
GABARITS	XI 5 Bis		
PARKINGS	1 voiture par logement, par chambre et par villa dont une partie sous bâtiment		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADE ARRIERE	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE COTE MER	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC
	Idem	Type α ou δ	BLANC
	Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public		

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 314

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	5 690 m ²	"POSEIDON"		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement			
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
NOMBRE D'ETAGE	R+9			
GABARITS	XVIII			
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur			
TERRASSES	Obligatoires			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p.			
SERVITUDES PARTICULIERES				
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES				
FACADE ARRIERE				
FACADE COTE MER				
		MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
		Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type ω - loggias obligatoires	BLANC
		Idem	Type ω - loggias obligatoires	Stores : Bleu ou Vert

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 315

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	7 443 m²	"THALASSA"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 et R+3 partiel		
GABARITS	XVI		
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p.		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen avec le lot 316		
	Servitude de passage public (piétons) sous immeuble		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β - loggias obligatoires	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type β - loggias obligatoires	Stores : Bleu ou Vert
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 316

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	7 007 m²	"L'ESCALE"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 et R+3 partiel		
GABARITS	XVI		
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen avec les lots 315 et 317		
	Servitude de passage public (piétons) sous immeuble		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β - loggias obligatoires	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type β - loggias obligatoires	Stores : Bleu ou Vert

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 317

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	4 429 m²	"LE RAYON VERT"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 et R+3 partiel		
GABARITS	XVI		
PARKINGS	1 voiture par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen avec lot 316		
	Servitude de passage public (piétons) sous immeuble		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β - loggias obligatoires	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type β - loggias obligatoires	Stores : Bleu ou Vert
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 318

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	3 176 m ²	"L'EQUATEUR"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+8		
GABARITS	XII		
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type w- loggias obligatoires	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type w- loggias obligatoires	Stores : Bleu ou Vert

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 319

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	4 201 m ²	"L'ARC-EN-CIEL"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+8		
GABARITS	XII		
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type ω- loggias obligatoires	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type ω- loggias obligatoires	Stores : Bleu ou Vert

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 320

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	5 940 m ²	"PORT ATHENA"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 et R+3 partiel		
GABARITS	XVI		
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen avec lot 345		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β - loggias obligatoires	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type β - loggias obligatoires	Stores : Rouge ou Blanc
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n°321 A

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	2 177 m ²	"LES DUNES D'OR"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	Suivant gabarit XII		
GABARITS	XII		
PARKINGS	1 voiture par logement dont une partie sous bâtiment		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADE ARRIERE	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type ω	BLANC

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n°321 B

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	5 340 m ²	"LES JARDINS DU COUCHANT"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	Suivant gabarit XII		
GABARITS	XII		
PARKINGS	1 voiture par logement dont une partie sous bâtiments		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit coloré pour Bât. Nord Enduit blanc pour Bât. Sud	Résille	BLEU selon palette imposée
FACADE COTE MER	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type ω	BLANC
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n°321 C

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	5 814 m ²	"LES MARQUISES" "LE BALI"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	Suivant gabarit XII		
GABARITS	XII		
PARKINGS	1 voiture par logement dont une partie sous bâtiments		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADE ARRIERE	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type ω	BLANC

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n°322 A

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	6 753 m ²	"RESIDENCE DU PARC 1"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	Suivant gabarit XI 4		
GABARITS	XI 4		
PARKINGS	1 voiture par logement dont une partie sous bâtiment		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADE ARRIERE	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type α ou δ	BLANC

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Novembre 1975

STATION PRIORITAIRE

LOT n°322 B

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT

plan masse n° : GM 132 B et GM

SUPERFICIE	3 222 m ²	"RESIDENCE DU PARC 2"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	Suivant gabarit XII		
GABARITS	XII		
PARKINGS	1 voiture par logement dont une partie sous bâtiment		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Résille	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type ω	BLANC
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 323

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	4 838 m ²	"AURORE"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 et R+3 partiel		
GABARITS	XVI		
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen avec lot 346		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β - loggias obligatoires	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type β - loggias obligatoires	Stores : Rouge ou Blanc

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 324

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	11 185 m ²	"LE PACIFIC"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 et R+3 partiel		
GABARITS	XVI		
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β - loggias obligatoires	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type β - loggias obligatoires	Stores : Rouge ou Blanc
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 337

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	5 584 m²	"TAHITI"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+3		
GABARITS	XVI		
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β - loggias ou terrasses	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type β - loggias ou terrasses	Stores : Bleu ou Vert
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 338

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	5 657 m ²	"LE TROPIC"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoires		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 et R+3 partiel		
GABARITS	XVI		
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β - loggias ou terrasses	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type β - loggias ou terrasses	Stores : Rouge ou Vert
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 339

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	6 182 m ²	"LES FLAMANTS ROSES"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 et R+3 partiel		
GABARITS	XVI		
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β - loggias ou terrasses	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type β - loggias ou terrasses	Stores : Rouge ou Vert ou Orange

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 340

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	3 651 m ²	"LES CAROLINES"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 et R+3 partiel		
GABARITS	XVI		
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β - loggias ou terrasses	BLANC
FACADE COTE MER	idem	Type β - loggias ou terrasses	Stores : Rouge ou Blanc
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 341

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	4 171 m ²	"JAMAÏC"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 et R+3 partiel		
GABARITS	XVI		
PARKINGS	Logements: 1 place par logement Hôtel ou para-hôtelier: 0,7 place par chambre ou logement		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β - loggias ou terrasses	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type β - loggias ou terrasses	Stores : Rouge ou Blanc ou Vert

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 345

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	2 650 m ²	"PORT JONATHAN I"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 et R+3 partiel		
GABARITS	XVI		
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen avec lot 320		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FAÇADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β - loggias ou terrasses	BLANC
FAÇADE COTE MER	Idem	Type β - loggias ou terrasses	Stores: Rouge ou Blanc
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 345.B

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	1 161 m ²	"CC. ROXIM SUD"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement Commerce et activités de service : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoires		
NOMBRE D'ETAGE	R, R+1, R+2, R+3 en escalier		
GABARITS	XV		
PARKINGS	1 emplacement par logement, 1 emplacement par commerce		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Particulière	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Particulière	BLANC

Le nom de l'immeuble doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 346

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	2 980 m ²	"SOLEIL COUCHANT"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 et R+3 partiel		
GABARITS	XVI		
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyen avec lot 323		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β - loggias ou terrasses	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type β - loggias ou terrasses	Stores : Rouge ou Blanc

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 346.B

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	1 343 m ²	"CC. ROXIM NORD"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement Commerce et activités de service : artisanat et commerce de détail, restauration, activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoires		
NOMBRE D'ETAGE	R, R+1, R+2, R+3 en escalier		
GABARITS	XV		
PARKINGS	1 emplacement par logement, 1 emplacement par commerce		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Particulière	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Particulière	BLANC

Le nom de l'immeuble doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 347

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	7 053 m ²	"MARTINIC"		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement			
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
NOMBRE D'ETAGE	R+2 et R+3 partiel			
GABARITS	XVI A			
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur			
TERRASSES	Obligatoires			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p			
SERVITUDES PARTICULIERES				
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES		MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE		Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β - loggias ou terrasses	BLANC
FACADE COTE MER		Idem	Type β - loggias ou terrasses	Stores : Rouge ou Blanc ou Vert

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 348

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	3 465 m ²	"LA SOLEIADE"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+6		
GABARITS	XVII		
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type δ - loggias obligatoires	BLANC
FACADE COTE MER	idem	Type δ - loggias obligatoires	Stores : Bleu ou Vert

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 349

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	4 343 m ²	"PALM BEACH"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+6		
GABARITS	XVII		
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type δ - loggias obligatoires	BLANC
FACADE COTE MER	Idem	Type δ - loggias obligatoires	Stores : Bleu ou Vert
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 350

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	5 829 m ²	"SABLES D'OR"		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement			
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
	R+2 et R+3 partiel			
NOMBRE D'ETAGE	XVI			
GABARITS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur			
PARKINGS	Obligatoires			
TERRASSES	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE				
SERVITUDES PARTICULIERES				
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES				
FACADE ARRIERE				
FACADE COTE MER				
		MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
		Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β - loggias ou terrasses	BLANC - Stores : Rouge ou
		Idem	Type β - loggias ou terrasses	Blanc ou Rayés Blanc et Bleu
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public				

DATE : Janvier 1981

STATION PRIORITAIRE

LOT n° 351

LA GRANDE MOTTE DU COUCHANT - 3ème tranche

PLAN n° GM 217.p

SUPERFICIE	6 747 m²	"HERMES"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 et R+3 partiel		
GABARITS	XVI		
PARKINGS	1 emplacement par logement, partie en sous-sol, partie en extérieur		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Obligatoires pour la zone indiquée au GM.217p		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Type β - loggias ou terrasses	BLANC - Stores : Rouge
FACADE COTE MER	Idem	Type β - loggias ou terrasses	ou Blanc ou Orange
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : 4 Juin 1985

ZAC DU GOLF

LOT n° 401

LA GRANDE MOTTE DOMAINE DE HAUTE PLAGE

plan masse n° G 11B4

SUPERFICIE	9 574 m ²	"CLUB HOUSE - HOTEL FRANTOUR"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Commerces et activités de service : commerce de détail, restauration, activités de de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle, hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+1		
GABARITS	XX		
PARKINGS	0,7 par chambre		
TERRASSES	Couvertures par toit ou terrasse		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	25% de la surface du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	locaux annexes et services liés à l'activité du golf		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADE ARRIERE			
FACADE AVANT			
MATIERES	ORGANISATION	COULEURS	
Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	-	BLANC	
idem	Loggias sur au moins 2/3 de la façade de 1,75m de profondeur	Stores : Bleu ou Orange	
Le nom de l'immeuble doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : 4 Juin 1985

ZAC DU GOLF

LOT n° 402

LA GRANDE MOTTE DOMAINE DE HAUTE PLAGE

plan masse n° G 11B4

SUPERFICIE	3 741 m ²	"OREE DU GOLF I"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+1 + 1/3 R+2		
GABARITS	XX		
PARKINGS	1 emplacement par logement - 0,7 par chambre en hôtellerie		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	Zone d'espaces verts obligatoire sur 2 mètres en bordure de lot sur les circulations		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias sur 2/3 de la façade de 1,75m de profondeur	BLANC - Stores : Bleu
FACADE AVANT	Idem	Loggias sur 2/3 de la façade de 1,75m de profondeur	ou Orange ou Jaune
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : 4 Juin 1985

ZAC DU GOLF

LOT n° 403

LA GRANDE MOTTE DOMAINE DE HAUTE PLAGE

plan masse n° G 11B4

SUPERFICIE	4 120 m ²	"OREE DU GOLF II"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+1 + 1/3 R+2		
GABARITS	XX		
PARKINGS	1 par logement ou par chambre - 0,7 voiture par chambre en hôtellerie		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	Passage piéton entre lot 403 et 404		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias sur au moins 2/3 de la façade de 1,75m de profondeur	BLANC - Stores : Bleu
FACADE AVANT	Idem	Loggias sur au moins 2/3 de la façade de 1,75m de profondeur	ou Orange ou Jaune
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : 4 Juin 1985

ZAC DU GOLF

LOT n° 404

LA GRANDE MOTTE DOMAINE DE HAUTE PLAGE

plan masse n° G 11B4

SUPERFICIE	4 479 m ²	"OREE DU GOLF III"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+1 + 1/3 R+2		
GABARITS	XX		
PARKINGS	1 par logement ou par chambre - 0,7 par chambre en hôtellerie		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	Passage piéton entre lot 403 et 404		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias sur au moins 2/3 de la façade de 1,75m de profondeur	BLANC - Stores : Bleu
FACADE AVANT	Idem	Loggias sur au moins 2/3 de la façade de 1,75m de profondeur	ou Orange ou Jaune
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : 4 Juin 1985

ZAC DU GOLF

LOT n° 405

LA GRANDE MOTTE DOMAINE DE HAUTE PLAGE

plan masse n° G 11B4

SUPERFICIE	4 265 m ²	"GOLF HOTEL"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2		
GABARITS	XX		
PARKINGS	1 voiture par logement - 0,7 voiture par chambre en hôtellerie		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADE ARRIERE			
FACADE AVANT			
	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias sur au moins 2/3 de la façade de 1,75m de profondeur	BLANC
	Idem	Loggias sur au moins 2/3 de la façade de 1,75m de profondeur	Stores : Bleu ou Orange
Le nom de l'immeuble doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : 4 Juin 1985

ZAC DU GOLF

LOT n° 406

LA GRANDE MOTTE DOMAINE DE HAUTE PLAGE

plan masse n° G 11B4

SUPERFICIE	7 176 m ²	" LES VILLEGIALES DU GOLF TEE 2"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2+ 1/3 R+3		
GABARITS	XX1		
PARKINGS	1 voiture par logement - 0,7 voiture par chambre en hôtellerie		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	BLANC - Stores : Bleu ou
FACADE AVANT	Idem	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	Orange ou Rayés Vert et Blanc
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : 4 Juin 1985

ZAC DU GOLF

LOT n° 409

LA GRANDE MOTTE DOMAINE DE HAUTE PLAGE

plan masse n° G 11B4

SUPERFICIE	5 095 m ²	"TERRASSES DU GOLF"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 + 1/3 R+3		
GABARITS	XXI		
PARKINGS	1 voiture par logement - 0,7 voiture par chambre en hôtellerie		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADE ARRIERE	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	BLANC - Stores : Bleu ou Orange ou Rayés Bleu et Blanc
FACADE AVANT	Idem	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : 4 Juin 1985

ZAC DU GOLF

LOT n° 410

LA GRANDE MOTTE DOMAINE DE HAUTE PLAGE

plan masse n° G 11B4

SUPERFICIE	3 600 m ²	"EAGLE"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+3 + 1/3 R+4		
GABARITS	XXI (prolongé d'un étage)		
PARKINGS	1 voiture par logement - 0,7 voiture par chambre en hôtellerie		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADE ARRIERE			
FACADE AVANT			

MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	BLANC - Stores : Bleu ou Orange ou Rayés Bleu et Blanc
Idem	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : 4 Juin 1985

ZAC DU GOLF

LOT n° 411

LA GRANDE MOTTE DOMAINE DE HAUTE PLAGE

plan masse n° G 11B4

SUPERFICIE	3 729 m ²	"LE BIRDY"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+1 + 1/3 R+2		
GABARITS	XX		
PARKINGS	1 voiture par logement - 0,7 voiture par chambre en hôtellerie		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	BLANC
FACADE AVANT	Idem	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	Stores : Bleu ou Orange

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : 20 Février 1995

ZAC DU GOLF

LOT n° 412

LA GRANDE MOTTE DOMAINE DE HAUTE PLAGE

plan masse n° G 11B4

SUPERFICIE	5 372 m ² environ	"LES BORDS DU GOLF"		
CATEGORIE	A			
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement			
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique			
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire			
NOMBRE D'ETAGE	R+2 + 1/3 R+3			
GABARITS	XXI			
PARKINGS	1 voiture par logement - 0,7 voiture par chambre en hôtellerie			
TERRASSES	Obligatoires			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot			
SERVITUDES PARTICULIERES				
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES				
FACADE ARRIERE				
FACADE AVANT				
		MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
		Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	BLANC
		Idem	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	Stores : Bleu ou Orange
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public				

DATE : 4 juin 1985

ZAC DU GOLF

LOT n° 413

LA GRANDE MOTTE DOMAINE DE HAUTE PLAGE

plan masse n° G 11B4

SUPERFICIE	3 484 m ²	"LE CLOS DE LA PINEDE"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoires		
NOMBRE D'ETAGE	R+1 + 1/3 R+2		
GABARITS	XXI		
PARKINGS	1 voiture par logement - 0,7 voiture par chambre en hôtellerie		
TERRASSES			
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES			
FACADE ARRIERE	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	BLANC - Stores : Bleu ou
FACADE AVANT	Idem	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	Orange ou Rayés Jaune et Blanc
	Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public		

DATE : 4 juin 1985

ZAC DU GOLF

LOT n° 414

LA GRANDE MOTTE DOMAINE DE HAUTE PLAGE

plan masse n° G 11B4

SUPERFICIE	4 488 m ²	"LA PINEDE DU GOLF"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 + 1/3 R+3		
GABARITS	XXI		
PARKINGS	1 voiture par logement - 0,7 voiture par chambre en hôtellerie		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES			
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	BLANC - Stores : Bleu ou
FACADE AVANT	Idem	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	Orange ou Rayés Jaune et Blanc
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : 4 juin 1985

ZAC DU GOLF

LOT n° 415

LA GRANDE MOTTE DOMAINE DE HAUTE PLAGE

plan masse n° G 11B4

SUPERFICIE	4 306 m ²	"AUGUSTA"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 + 1/3 R+3		
GABARITS	XXI		
PARKINGS	1 voiture par logement - 0,7 voiture par chambre en hôtellerie		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	Zone d'espaces verts obligatoire en bordure de lot sur 2 mètres		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	BLANC
FACADE AVANT	Idem	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	Stores : Bleu ou Orange
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : 4 juin 1985

ZAC DU GOLF

LOT n° 416A

LA GRANDE MOTTE DOMAINE DE HAUTE PLAGE

plan masse n° G 11B4

SUPERFICIE	2 426 m ²	"SWING RESIDENCE"	
CATEGORIE	A		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Obligatoire		
NOMBRE D'ETAGE	R+2 + 1/3 R+3		
GABARITS	XXI		
PARKINGS	1 voiture par logement - 0,7 voiture par chambre en hôtellerie		
TERRASSES	Obligatoires		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	Selon zonage du plan du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	Mitoyenneté obligatoire avec le lot 416 B		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	BLANC
FACADE AVANT	Idem	Loggias sur au moins 3/4 de la façade de 1,75m de profondeur	Stores : Bleu ou Orange ou Jaune
Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public			

DATE : 4 Juin 1985

ZAC DU GOLF

LOT n° 417A

LA GRANDE MOTTE DOMAINE DE HAUTE PLAGE

plan masse n° G 11B4

SUPERFICIE	8 298 m ²	"LES MAISONS DU GOLF"	
CATEGORIE	B		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Particulière		
NOMBRE D'ETAGE	R et R+1		
GABARITS	XX ou à proposer à l'architecte en chef et à l'aménageur pour des bungalows de type particulier		
PARKINGS	0,7 place de voiture par logement		
TERRASSES	Couverture en terrasse ou en toit		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	25% de la surface du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	Plantation sur 2m de largeur à la périphérie du terrain		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	-	BLANC
FACADE AVANT	Idem	-	Stores : Vert ou Ecrû

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public

DATE : 4 Juin 1985

ZAC DU GOLF

LOT n° 417B

LA GRANDE MOTTE DOMAINE DE HAUTE PLAGE

plan masse n° G 11B4

SUPERFICIE	8 396 m ²	"GREEN VILLAGE"	
CATEGORIE	B		
DESTINATION	Habitation : logement, hébergement		
	Commerce et activités de service : hébergement hôtelier et touristique		
IMPLANTATION DU PLAN DE MASSE	Particulière		
NOMBRE D'ETAGE	R et R+1		
GABARITS	XX ou à proposer à l'architecte en chef et à l'aménageur pour des bungalows de type particulier		
PARKINGS	0,7 place de voiture par logement		
TERRASSES	Couverture en terrasse ou en toit		
ESPACES VERTS EN PLEINE TERRE	25% de la surface du lot		
SERVITUDES PARTICULIERES	Plantation sur 2m de largeur à la périphérie du lot		
PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	MATIERES	ORGANISATION	COULEURS
FACADE ARRIERE	Enduit blanc - Pas de peinture RAL 9010	-	BLANC - Stores : Vert ou
FACADE AVANT	Idem	-	Ecrû ou Rayés Blanc et Rouge

Le nom de la résidence doit être indiqué sur une des façades visible du domaine public